



Rallonge budgétaire pour l'hôpital : la FHF salue un signal encourageant qui doit encore être précisé et élargi au secteur médico-social

Paris, le 13 novembre 2025

La Fédération Hospitalière de France (FHF) accueille très favorablement l'annonce gouvernementale d'un soutien supplémentaire de 850 millions d'euros aux hôpitaux et le rehaussement de l'ONDAM « établissements de santé » à 112,7 milliards d'euros, niveau proche de la demande initiale formulée par la FHF. Elle salue également le vote de l'amendement correspondant par les députés en séance publique.

Un signal positif qui traduit une écoute réelle des acteurs de terrain

Selon les prévisions de la FHF, ces 850 millions d'euros permettraient une **progression de +2,9 % en 2026**, contre +2,1 % dans le projet initial, **ramenée à +2,3 % une fois l'augmentation des cotisations CNRACL déduite**.

Si cette initiative constitue un signal encourageant pour le système de santé, la FHF souligne la nécessité de **préciser rapidement la ventilation de cet apport**, afin d'en mesurer l'impact réel sur les établissements.

Un soutien indispensable pour des hôpitaux en tension financière

Les **hôpitaux publics**, confrontés à des **tensions financières persistantes** — près de **3 milliards d'euros de déficit en 2024** —, avaient un **besoin impérieux de soutien**.

Ce déficit **ne traduit pas un manque de productivité** – celle-ci n'ayant cessé de progresser – mais résulte de **facteurs exogènes** :

- Le **vieillissement de la population** et la **hausse des maladies chroniques** ;
- Un **sous-financement cumulé de l'inflation**, estimé à **1,3 milliard d'euros** entre 2022 et 2024 pour les hôpitaux publics ;

- Et une **compensation incomplète** des revalorisations salariales décidées ces dernières années.

Ce rehaussement était donc **indispensable** et cela même s'il s'inscrit dans une situation budgétaire très complexe dont nous avons bien conscience. Il **acte la reconnaissance du besoin de financement des hôpitaux publics** face à une activité en forte reprise depuis 2024.

Il contribue également à **préserver la dynamique vertueuse observée depuis deux ans** :

- **+4 % d'activité à l'hôpital public en 2024 et en 2025**, pour répondre aux besoins de santé de la population ;
- **La dynamique de recrutement qui s'est nettement améliorée** ;
- **L'absentéisme qui recule** : en 2024 il était de 9,2 % à l'hôpital et même revenu à 8,8 % dans les CHU soit au même niveau qu'avant la crise Covid-19.

Cibler les financements sur les priorités de santé publique et les activités sous-financées

Dans un contexte budgétaire encore très contraint, la FHF appelle à un **fléchage clair des financements vers les priorités de santé publique** et les **activités** dont le **sous-financement met en péril** la continuité des soins :

- Réanimation et soins critiques ;
- Médecine complexe (séjours supérieurs à une nuit) ;
- Chirurgie de recours (greffes, transplantations) ;
- Cancérologie lourde ;
- Soins palliatifs ;
- Pédiatrie ;
- Enfin, la psychiatrie publique, dont la situation appelle des mesures structurelles urgentes pour assurer le développement de l'offre et la réponse à la croissance des besoins en matière de santé mentale.

À ce titre, la FHF rappelle la publication de son **livre blanc « Répondre à l'urgence et bâtir l'avenir de la psychiatrie »**, formulant **une trentaine de propositions concrètes** pour le secteur :

🔗 <https://www.calameo.com/fhf/read/003795702b291ae33134a?page=1>

Les crédits dédiés à la recherche, à l'innovation et à l'investissement doivent quant à eux être sanctuarisés et ne peuvent servir de variable d'ajustement.

Un angle mort qui persiste : le médico-social et le Grand âge

La FHF s'inquiète en revanche de l'absence de la branche autonomie dans ce projet de rehaussement budgétaire.

Ce secteur, déjà **gravement sous-financé**, fait face à une **pression démographique et financière sans précédent**.

En particulier, avec un sous-objectif "personnes âgées" fixé à seulement 18,2 milliards d'euros, les objectifs fixés par la branche Autonomie seront impossibles à atteindre.

De plus, **le médico-social est encore plus exposé à l'augmentation des cotisations CNRACL :**

- Seulement 60 % de cette hausse est compensée ;
- La part hébergement n'est pas couverte ;
- Tout cela fait peser un **risque réel d'affaiblissement durable de l'offre publique** d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées ;

La disparition en 2026 du fonds d'urgence de soutien destinés aux EPHAD en difficulté risque d'entraîner une réduction de l'offre, à un moment où la démographie impose au contraire de la consolider.

La FHF appelle à une mise en œuvre rapide et ciblée de ces annonces, au service d'un financement juste et équitable des établissements publics de santé et médico-sociaux.

Elle restera vigilante quant à la concrétisation des engagements budgétaires annoncés. Ce vote n'est qu'une première étape.

L'amélioration durable de la situation des établissements passe désormais par l'adoption du PLFSS 2026, qui doit encore être amélioré. Plus largement, une loi de programmation en santé est indispensable pour donner un cap clair et de la visibilité aux acteurs :

<https://www.calameo.com/fhf/read/0037957022976468fd772?page=1>